

Ministère de l'éducation nationale
- Projet

71111980

11785 1doc

Environnement

MF/tn.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Kigali, le 7/11/1980

N° 09.02/ 5635

MF Educ v
Daniël
MF Soc

A traiter par	
Date entrée	4-12-80
N° Classement	20712/80

Monsieur le Ministre (TOUS)

Monsieur le Chef de Service Public (TOUS)

OBJET : création du projet
NATURE et ENVIRONNEMENT
AU RWANDA.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'Education Nationale vient de mettre sur pied un projet dénommé " Nature et Environnement au Rwanda ".

Le projet " NATENRWA " est attaché à la Section des Sciences du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire à Kigali et chargé d'organiser auprès du public scolaire une action de sensibilisation aux questions relevant de la Nature et de l'Environnement.

L'équipe de travail, constituée de deux personnes, réalisera à cet effet, dès cette année scolaire 1980-81, une première tournée de conférences dans tous les établissements secondaires du pays et posera à cette occasion les bases nécessaires à la formation de futurs clubs " Nature ".

Elle jouera également de son influence pour que les nouveaux programmes que prépare la Réforme Scolaire tiennent compte au mieux des recommandations de l'Unesco concernant l'Homme et son Environnement, particulièrement au niveau des Sciences.

../..

Vous trouverez en annexe la description du projet NATENRWA.

Les objectifs qu'il décrit vous feront comprendre mon souhait d'ouvrir les meilleures relations avec tous organismes ou personnes susceptibles de s'intéresser à un tel projet et de favoriser ses activités.

J'espère donc, par cette information, voir le projet NATENRWA se créer les meilleures sympathies et serais très intéressé par vos suggestions, en vue d'orienter son action vers le maximum d'efficacité.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous accorderez à cette prise de contact et pour la collaboration éventuelle qui peut en résulter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mon entière considération.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Éducation Nationale.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur (TOUS)
- Monsieur le Représentant-Résident
du P.N.U.D.
KIGALI.
- Monsieur le Représentant de l'O.M.S.
KIGALI.
- Monsieur le Représentant de la F.A.O.
KIGALI.
- Monsieur le Représentant de la Croix-Rouge
Internationale
KIGALI.
- Monsieur le Chef de Projet O.B.K.
KIGALI.
- Monsieur le Délégué de l'A.I.D.R.
KIGALI.
- Monsieur le Chef de Projet B.G.M.
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la C.E.P.G.L.
GISENYI.
- Monsieur le Chef de Projet Hydro-météorologie
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de l'I.A.M.S.E.A.
KIGALI.
- Monsieur le Recteur du Grand Séminaire
de Nyakibanda
BUTARE.
- Direction d'Ecole Secondaire (TOUTES)

PROJET " NATURE et ENVIRONNEMENT au RWANDA "

CHAPITRE 1 : GENERALITES

1. Le projet dans son contexte

Le projet " Nature et Environnement au Rwanda " (NATENRWA) s'insère dans la ligne d'action préconisée par les départements culturels et éducatifs des organismes internationaux en vue de préserver les milieux naturels originaux en péril et d'assurer une bonne organisation et gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la Biosphère.

" Déterminer et évaluer les changements apportés à la biosphère par suite des activités humaines, et l'effet de ces changements sur l'homme ... " (1)

" Mettre au point les voies et les moyens propres à servir de base à la gestion rationnelle des ressources naturelles, y compris la protection de la nature, et à l'établissement de normes de qualité de l'environnement." (1)

Ces problèmes de protection et de gestion se présentent de manière toute particulière au Rwanda, à propos des flots naturels uniques qu'on y trouve encore, du fait de la pression démographique entraînant un fort risque pour ces réserves et de grandes difficultés d'aménagement de l'environnement en général.

Le cadre scolaire constitue le réseau le mieux organisé pour garantir la plus large audience et le meilleur impact à une action de sensibilisation, d'information et de formation. Il regroupe également un maximum de personnes capables aujourd'hui d'initiative ou appelées à prendre bientôt des responsabilités décisives pour le pays dans le domaine de la nature et de l'environnement.

"On devrait veiller particulièrement à introduire l'écologie dans les programmes de formation destinés à ceux qui pourraient être appelés à participer à la prise de décisions " (1)

Si une telle action semble applicable de façon préférentielle aux sciences naturelles, il est souhaitable de la voir s'étendre également à d'autres domaines et à tous niveaux.

" Encourager et stimuler l'enseignement interdisciplinaire en matière d'écologie, de sciences de l'environnement et de sciences sociales, dans les universités, les écoles normales, les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les centres d'éducation extrascolaires des jeunes et des adultes ". (1)

Tenant compte des recommandations énoncées par l'UNESCO dans son programme sur l'Homme et la Biosphère, le Rwanda a introduit dès 1973 dans ses programmes scolaires des éléments concernant l'étude du milieu, l'écologie et l'environnement.

Le délégué rwandais à " l'atelier sur l'Education en matière d'Environnement dans les Programmes Scolaires ", tenu récemment (26-11-79 au 9-12-79) à Lusaka, a cependant constaté le retard du pays par rapport à beaucoup d'autres en ce qui concerne l'introduction et le développement de ces matières dans les programmes scolaires et en ce qui concerne la diffusion de ces idées dans le public. (2)

La réforme scolaire vient à point pour tenter de combler ce retard et orienter les programmes vers des objectifs propres à former la jeunesse au respect de l'environnement.

" A tous les niveaux d'enseignement, il faudra réviser les programmes d'étude en prenant comme thème central l'Homme et l'environnement." (1)

2. Objectif du projet

Le Projet NATENRWA a pour but de sensibiliser la population scolaire et le public à l'existence et à la valeur de la flore, de la faune et de l'environnement naturel au Rwanda.

Il prévoit en priorité d'entamer et d'entretenir une action de sensibilisation auprès des milieux et dans les régions les plus directement concernés par les problèmes de conservation de la Nature et de l'Environnement dans le pays.

En deuxième lieu, il se propose d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national et d'aborder progressivement tous les problèmes de conservation spécifiques au Rwanda.

(*) : Première Session du Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (1972 - MAB - UNESCO).

(2) Atelier sur l'Education en Matière d'Environnement dans les Programmes Scolaires: rapport de mission établi par M. J. NSABIMANA (BPES - janvier 80).

CHAPITRE 2 : ETAT DU PROJET

Ce projet a commencé en octobre - novembre 1978 quand, avec l'autorisation du Ministère de l'Education Nationale, Monsieur A.W. WEBER organisa une série de présentations de films et des discussions dans une vingtaine d'écoles primaires et secondaires. Le succès de ces tournées et l'intérêt pour le sujet, manifesté tant par les maîtres et professeurs que par les écoliers et les élèves, ont permis de concevoir la possibilité d'un programme de sensibilisation plus élargi et permanent. L'offre d'assistance matérielle et financière d'un organisme international de conservation de la Faune (La Fauna Preservation Society (F.P.S.)), est arrivée en mars 1979 et fut transmise au Ministère de l'Education Nationale.

L'autorisation accordée à ce projet par le Ministère de l'Education Nationale en date du 17 avril 1979 a permis d'entreprendre la deuxième phase du projet, qui a consisté en plusieurs actions.

D'abord, la F.P.S. a fourni des crédits pour acheter et équiper un véhicule Renault 4 en vue d'organiser des tournées auprès des écoles et communes voisinant les milieux naturels, surtout le Parc National des Volcans où se trouve une des dernières populations de gorilles de montagne. Ce véhicule, équipé de tout le matériel nécessaire pour les présentations audio-visuelles est arrivé au Rwanda le 9 avril 1980.

La F.P.S. a aussi subventionné un programme de diapositives avec commentaire enregistré sur bande et une brochure sur les gorilles, le Parc des Volcans et les problèmes de conservation qu'on y trouve. 120 exemplaires du programme audio-visuel et 500 copies de la brochure arriveront incessamment. Ces deux productions sont en versions française et kinyarwanda et, donc, peuvent être utilisées à tous les niveaux d'enseignement et même pour la population rurale.

Une subvention de la F.P.S. a également permis l'impression d'un calendrier 1980 illustré de gorilles, avec commentaire dans les deux langues incitant à la protection de ceux-ci. Ce calendrier a été distribué dans les écoles secondaires.

De plus, en collaboration avec le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré, Monsieur A.W. WEBER a mis au point une brochure sur la conservation des ressources naturelles. Cette brochure de seize pages, rédigée en kinyarwanda et illustrée, pourra être employée dans les cours d'Etude du Milieu au Primaire, sous réserve de l'autorisation de distribution dans les écoles par le Ministère de l'Education Nationale.

Finalement, Monsieur A.W. WEBER a obtenu du World Wildlife Fund (W.W.F.) une dizaine de séries de diapositives portant sur la Faune, la Flore et les problèmes de la conservation en Afrique, avec les textes des commentaires. Certaines de ces séries pourront être utilisées telles quelles. Les autres serviront à constituer des documents visuels adaptés au contexte local rwandais.

CHAPITRE 3 : ACTIVITES PREVUES

- 1) L'activité prioritaire consistera dans les présentations audio-visuelles aux écoles et au public à l'aide du véhicule fourni par la F.P.S.
Une présentation typique consiste en un petit discours pour introduire le sujet ; une projection de diapositives et/ ou de 1 ou 2 films ; finalement, une discussion sur le sujet.

Le matériel audio-visuel dont le projet dispose actuellement consiste en plusieurs bandes/diapositives : sur les gorilles et sur la faune africaine. En plus, la F.P.S. est d'accord pour acheter des copies de 6 films (16 mm) réalisés au Rwanda l'année passée sur la Faune des Parcs Nationaux.

- 2) Ce matériel pourrait être complété par la production sur place d'autres programmes audio-visuels.

En effet, l'emploi de l'appareil photographique et l'enregistreur qui font partie de l'équipement du véhicule, permettra de réaliser d'autres séries bandes/diapositives, en priorité dans le domaine des sciences naturelles et dans d'autres domaines dans la mesure des possibilités. Sont retenus parmi les sujets intéressants à traiter : le bassin Nyabarongo-Akagera ; l'écologie des fleuves et des marais ; les problèmes d'érosion, de sédimentation, et de déboisement ; la valeur des forêts naturelles ; les grands mammifères du Parc de l'Akagera et les oiseaux du Rwanda.

- 3) La production de matériel écrit en parallèle aux programmes audio-visuels et aux cours de sciences naturelles est aussi envisagée. Elle comprendra des brochures, accompagnant les programmes audio-visuels, ces brochures reprenant les textes enregistrés, avec des compléments d'information pour les professeurs. Un livret vient par exemple d'être réalisé par M. A.W. WEBER sur l'écosystème, la Flore et la Faune du Parc National des Volcans.
- 4) Une activité complémentaire devra fournir le maximum d'information à l'ensemble des enseignants des sciences naturelles sur les zones privilégiées et sur les raisons de leur conservation. Un moyen est recherché pour leur permettre d'assurer une partie de cette formation sur le terrain grâce à des excursions didactiques dans les parcs et autres régions naturelles.
- 5) Le maintien des contacts et la collaboration avec les organismes internationaux de conservation de la nature est indispensable. Ces organismes sont bien disposés à aider le projet avec du matériel, des expertises et des contributions financières.

Les organismes les plus susceptibles d'intervenir en aide au projet sont :

- Fauna Preservation Society (F.P.S.) : assistance technique et financière pour la production du matériel didactique ; subvention initiale pour les salaires du Coordonnateur du projet et son adjoint rwandais ; crédits pour le fonctionnement du véhicule jusqu'en 1981.
- African Wildlife Leadership Foundation (A.W.L.F.) : bourses pour des étudiants rwandais qui s'intéressent à faire des études supérieures en écologie et en conservation.
- World Wildlife Fund (W.W.F.) : expertise en matière de conservation et de production de matériel audio-visuel et écrit.
- UNESCO : expertise et subvention pour la formation de professeurs en écologie et en études de l'environnement.
- Fondation Universitaire Luxembourgeoise-Belgique (F.U.L.) : s'intéresse aux questions " Environnement " au Rwanda.

6) Le Projet souhaite pouvoir contribuer à la création de " clubs de la Nature " au niveau des écoles secondaires.

Ces clubs pourraient notamment, constituer des collections, publier des revues sur l'environnement et organiser des excursions dans les parcs nationaux.

CHAPITRE 4 : LE STATUT ADMINISTRATIF et FINANCIER PROPOSE

1. Les membres du projet

Le projet " Nature et Environnement au Rwanda " prévoit une équipe de 2 personnes.

- Le coordonnateur (M. WEBER actuellement, son remplaçant ensuite) a le statut de volontaire mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale du Rwanda.
Sa rémunération correspond à son type de contrat auprès d'un organisme de volontariat, ou de la société finançant le projet.

La " Fauna Preservation Society " de Londres supporte actuellement la rémunération de Monsieur WEBER jusque fin juin 1980 et accorde dès à présent la prolongation de cette rémunération pour une période d'un an à partir de juin 1980, en vue de la confirmation du projet.

- L'adjoint rwandais est nommé par le Gouvernement Rwandais (Ministère de l'Education Nationale) et affecté à la Section des Sciences du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.
Son traitement correspond à ses qualifications et à son grade. Il est appelé à assurer la poursuite du projet après le départ du coordonnateur.

Un complément de rémunération peut lui être assuré par " Fauna Preservation Society " sous forme d'indemnités de déplacement journalières lors des tournées de sensibilisation organisées dans les établissements scolaires.

- D'autres collaborateurs peuvent intervenir dans le projet, à temps plein ou à temps partiel, sur proposition du coordonnateur, avec l'accord du Ministère de l'Education Nationale, selon un statut administratif et financier à définir dans chaque cas.

2. Le matériel du projet

- En vue de réduire les frais, notamment en vue d'obtenir l'introduction " hors taxe " du matériel nécessaire aux activités, le projet opte pour la solution suivante :

Le matériel à importer sera envoyé à l'Ambassade de Belgique, pour le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire - (NATENRWA). Ce matériel sera géré par le coordonnateur et deviendra propriété du B.P.E.S. après le départ du coordonnateur.

- La gestion du matériel roulant et l'entretien du matériel audio-visuel est assuré pendant la première année par un financement accordé par la Fauna Preservation Society. A défaut de renouvellement de ce financement l'entretien du matériel sera pris en charge par le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.
- Les sociétés s'intéressant au projet " NATENRWA " ont promis d'assurer les frais de production du matériel écrit et audiovisuel spécifiques au projet. Certains frais courants d'infrastructure (correspondance, dactylographie, fourniture de bureau) sont pris en charge par le B.P.E.S.

3. Les fonds mis à la disposition du projet " NATENRWA " seront déposés à un compte ouvert à la Banque de Kigali, géré par le coordonnateur du projet et, après son départ, par le Directeur du B.P.E.S.

Le gestionnaire du compte bancaire tiendra la comptabilité du projet et présentera périodiquement un rapport financier en même temps qu'un rapport d'activités à la société accordant les fonds et au Ministère de l'Education Nationale.

CHAPITRE 5 : PROFIL DES MEMBRES DU PROJET

1. Le Coordonnateur

Il doit faire preuve de la formation et de l'expérience nécessaires à la direction d'un tel projet, les exigences portant essentiellement sur les sciences naturelles, la communication sociale et l'audio-visuel.

2. L'adjoint rwandais

Le profil se situe moins au niveau de la définition académique du candidat, qu'au niveau d'une formation générale solide et d'une capacité de formation permettant de prendre progressivement la responsabilité du projet.

Le profil insiste sur les qualités suivantes :

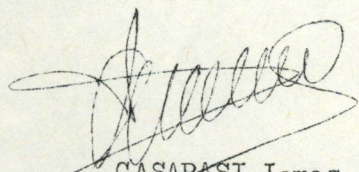
- formation de base suffisante ;
- intérêt pour les questions " Nature et Environnement " ;
- expérience et ouverture sociales et éducationnelles ;
- possibilités personnelles d'apprentissage des techniques audio-visuelles ;
- intérêt pour les relations à ouvrir, développer et entretenir au niveau national et international en ce qui concerne les objectifs du projet ;
- disponibilité et initiative, garanties de continuité et de permanence ;
- des connaissances de base en techniques d'administration, de planification, d'organisation, de gestion.

3. Les collaborateurs

Ils doivent faire preuve de qualités correspondant à celles exigées du coordonnateur et de son adjoint rwandais.

Fait à Kigali, le 20 mai 1980

Pour le Ministère de l'Education
Nationale



GASARASI James,
Directeur Général des Etudes et
Recherches Pédagogiques.

Pour la F.P.S.
Le Coordonnateur du projet



Albert William WEBER